



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise (52) signent la convention-cadre « Action Cœur de Ville »

Vendredi 8 juin - Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Maire de Saint-Dizier et Philippe BOSSOIS, Président de la Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise ont signé, en présence des partenaires du programme « Action Cœur de Ville », la convention-cadre qui formalise leur engagement dans le dispositif. Ce programme vise à renforcer le rayonnement et l'attractivité de la Ville de Saint-Dizier en tant que pôle économique et culturel structurant du territoire nord Haut-Marnais.

Une dynamique de développement à Saint-Dizier, territoire de vie de plus de 150 000 habitants éloignés des aires d'influences des grandes métropoles

A travers la signature de cette convention, la Ville de Saint-Dizier officialise sa sélection pour le programme « Action Cœur de Ville ». Les premières réalisations porteront dès 2018 sur l'extension du Centre nautique, la réhabilitation du marché couvert, l'aménagement des berges de Marne et du Canal « *Entre Champagne et Bourgogne* » et l'extension du complexe cinématographique « Ciné Quai ».

Dans le cadre du projet global seront également intégrés la requalification de la gare en pôle d'échange multimodal, le développement d'une offre sportive et de loisirs sur une friche commerciale, la création d'un îlot commercial en hyper-centre, la construction et la réhabilitation de logements, ainsi que la réalisation d'un projet culturel et patrimonial sur le Château de Saint-Dizier.

Prochainement, les collectivités engageront la réalisation d'une phase d'études en vue de compléter le diagnostic de la situation du cœur d'agglomération.

Cette politique à la fois étatique et régionale rejoint la dynamique d'aménagement, de développement et de restructuration des espaces urbains impulsée depuis plus de 20 ans par la Ville de Saint-Dizier, en faisant de celle-ci une collectivité pionnière en la matière.

« Depuis 20 ans, notre ambition, avec François CORNUT-GENTILLE, est de créer un centre-ville unifié, structuré et moderne dont le développement bénéficie non seulement à Saint-Dizier mais à l'ensemble du territoire », explique Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Maire de Saint-Dizier.

« Notre expérience nous montre que de tels dispositifs répondent d'autant mieux aux nécessités du territoire qu'ils sont le fruit d'un dialogue riche et approfondi entre les partenaires », ajoute Philippe BOSSOIS, Président de la Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise

Le programme « Action Cœur de Ville » pour lutter contre les fractures territoriales

222 villes réparties dans toutes les régions bénéficieront d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville.

Le programme Action Cœur de Ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Le Gouvernement a mobilisé plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans, dont 1 Md€ de la Caisse des Dépôts en fonds propres et 700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'Action Logement et 1,2 Md€ de l'Anah.

Contact presse :

Emmanuelle Schmitt, Attachée de presse | 03 25 07 31 61 | eschmitt@mairie-saintdizier.fr

